

## Parcs de stationnement, stationnement payant sur voirie - Fixation des tarifs horaires de stationnement pour 2002

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Pour des raisons techniques, il convient d'ores et déjà de fixer les tarifs horaires applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2002, en matière de stationnement.

Ces nouveaux tarifs tiennent compte des orientations du plan des déplacements urbains. Ainsi, la volonté est de mettre l'heure de stationnement en parking plus chère que l'heure de transport public. Elle permettrait aussi une meilleure adéquation entre la durée de stationnement et le prix payé en passant d'une heure minimum due à une demi-heure minimum due après la première heure de stationnement.

Il convient de préciser que la dernière augmentation des tarifs horaires date de 1999.

Il est proposé de fixer comme suit les tarifs pour 2002 :

### A - Stationnement payant sur voirie

	Tarifs 2001		Propositions tarifs 2002
	Francs	Euros	
Secteur rouge	8 F de l'heure minimum de perception : 2 F durée maximale autorisée : 1h30	1,22 € de l'heure minimum de perception : 0,3 €	1 € = 50 minutes minimum de perception : 0,5 € durée maximale autorisée : 1h40
Secteur bleu	6 F de l'heure minimum de perception : 2 F durée maximale autorisée : 3h	0,91 € de l'heure minimum de perception : 0,3 €	1 € = 66 minutes minimum de perception : 0,5 € durée maximale autorisée : 3h18
Tarif résident	10 F pour 24 heures	1,52 € pour 24 heures	1,5 € pour 24 heures

Ces propositions ne génèrent aucune augmentation compte tenu du passage du franc en euro.

### B - Parkings

Pour tous les parkings de la Ville de Besançon (Cusenier, Saint-Paul, Petit Chamars, Mairie et Marché), il est proposé, dans un souci de lisibilité pour le client, d'harmoniser les 20 premières minutes gratuites, étant entendu qu'elles ne seront pas reportables sur la durée totale du stationnement.

#### a) Parking de la Mairie

	Tarifs 2001		Propositions tarifs 2002
	Francs	Euros	
Tarif horaire	6 F entre 9 h et 19 h	0,91 €	de 9 h à 19 h : la 1 <sup>ère</sup> heure : 1 €
	3 F entre 19 h et 9 h + jours fériés et dimanches	0,46 €	les 1/2 h suivantes : 0,5 €  toute 1/2 heure commencée est due de 19 h à 9 h - tarif horaire : 0,5 € toute heure commencée est due

## b) Parking Marché

	Tarifs 2001		Propositions tarifs 2002
	Francs	Euros	Euros
Tarif horaire	6 F entre 9 h et 19 h	0,91 €	de 9 h à 19 h : la 1ère heure : 1 €
	3 F entre 19 h et 9 h + jours fériés et dimanches	0,46 €	les 1/2 h suivantes : 0,5 €  toute 1/2 heure commencée est due  de 19 h à 9 h - tarif horaire : 0,5 € toute heure commencée est due

## c) Parkings Saint-Paul, Cusenier, Petit Chamars

	Tarifs 2001		Propositions tarifs 2002
	Francs	Euros	Euros
Tarif horaire	6 F de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h	0,91 €	de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h la 1ère heure : 1 €
	Gratuité de 19 h à 9 h et de 12 h à 13 h 30, dimanches et jours fériés	Gratuité	les 1/2 h suivantes : 0,5 € toute 1/2 heure commencée est due  Gratuité de 12 h à 13 h 30 et de 19 h à 9 h, dimanches et jours fériés

Après avis favorable de la Commission Voirie - Stationnement, le Conseil Municipal est invité à adopter ces dispositions qui seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

«**M. LE MAIRE** : Ces nouveaux tarifs tiennent compte du plan des déplacements urbains bien entendu avec quelque chose d'important à souligner qui est la volonté de mettre l'heure de stationnement en parking plus chère que l'heure de transport public à partir de la deuxième heure bien sûr et qui permettrait aussi une meilleure adéquation entre la durée de stationnement et le prix payé en passant donc d'une heure minimum due à une demi-heure due, c'est-à-dire qu'on favorise le stationnement de courte durée.

**Mme Françoise BRANGET** : J'ai une réflexion sur le passage à l'euro parce que ce passage à l'euro va permettre une augmentation des tarifs.

**M. LE MAIRE** : On en parle un peu plus loin dans un autre rapport.

**Mme Françoise BRANGET** : Oui, je suis d'accord on en parle un peu plus loin...

**M. LE MAIRE** : Mais vous voulez en parler là ?

**Mme Françoise BRANGET** : Oui mais je réinterviendrai au point suivant si vous voulez. Vous décidez de passer le tarif horaire à 1 € au lieu de 6 F, vous savez tous qu'un euro est de 6,55 F et ça fait une augmentation, si je compte bien, de pratiquement 10 %. Je veux bien qu'on fasse passer la pilule en disant qu'on a 15 - 20 minutes sur la première heure gratuite mais enfin si on reste un après-midi et que ça fait 4 heures, cela fait 4 € dans tous les cas. M. JOSPIN qui a bien dit...

**M. LE MAIRE** : Ni perdant, ni gagnant.

**Mme Françoise BRANGET** : Si, vous êtes gagnant puisque vous augmentez pratiquement de 10 % le tarif. Le Gouvernement JOSPIN a bien mis en garde qu'on ne devait pas du tout...

**M. LE MAIRE** : Et vous pensez bien que nous respectons ce que dit M. JOSPIN !

**Mme Françoise BRANGET** : Mais non, je ne pense pas que vous respectez du tout et vous risquez peut-être d'avoir des problèmes avec la Direction de la Concurrence sur cette affaire. Moi je trouve qu'au contraire vous auriez dû donner l'exemple parce que si tous les commerçants et les services publics ou privés augmentent de quelques centimes, 50 centimes, au mois de janvier, février l'année prochaine, on aura droit à une véritable inflation, je ne suis pas sûre que M. JOSPIN soit d'accord.

**M. LE MAIRE** : On va vous répondre en détail. Tout de suite, je vais prendre les autres intervenants et M. ROY vous expliquera comment cette façon est aussi une volonté de favoriser tel ou tel mode de stationnement par rapport à d'autres. Quand on dit qu'on veut mettre l'heure de stationnement plus chère que l'heure des transports publics, c'est parce qu'on veut effectivement favoriser le transport public, c'est évident. Mais M. ROY qui connaît ce dossier-là sur le bout du doigt ainsi que Mme TISSIER vont vous répondre.

**Mme Corinne TISSIER** : On en a parlé en commission. Je crois que la volonté était de ne pas mélanger l'augmentation et le passage à l'euro et d'après tous les schémas qu'on a eus, certaines personnes perdront légèrement mais d'autres vont gagner. Donc globalement il n'y a pas d'augmentation puisqu'avec le passage à la demi-heure de stationnement, les personnes qui payaient pour 1 heure 05 l'équivalent de 2 heures vont être gagnantes puisqu'elles ne paieront qu'une heure et demie. Donc on a eu tous les schémas en commission et ça montrait qu'il n'y avait pas d'augmentation significative.

**Mme Françoise BRANGET** : Mais si vous restez un après-midi, vous paierez bien 4 €.

**M. LE MAIRE** : Avant, vous restiez trois quarts d'heure, vous payiez une heure. Vous restiez moins d'une demi-heure, vous payiez une heure, là vous allez y gagner.

**Mme Françoise BRANGET** : Ce n'est pas dégressif en tout cas.

**M. Alexandre CHIRIER** : Je n'ai peut-être pas bien compris, mais plus on reste moins on paie et c'est ça le PDU alors ?

**M. LE MAIRE** : Non, vous avez mal compris.

**M. Alexandre CHIRIER** : Vous avez dit tout à l'heure que c'est moins cher pour une heure et demie que pour 1 heure 05.

**Mme Françoise BRANGET** : C'est variable entre une heure et une heure et demie.

**M. LE MAIRE** : Mme BRANGET qui manifestement connaît bien cela vous expliquera Monsieur CHIRIER.

**M. Jean-Claude ROY** : Je crois que ce dossier a fait l'objet d'un large débat en commission, qu'il a recueilli l'unanimité des membres présents. Pour le stationnement payant sur voirie, le premier cas de figure, il est visible je crois dans le tableau que ce dispositif et ce passage à l'euro ne génèrent aucune augmentation, il y a même une diminution légère. Pour les autres cas de figure si vous vous rappelez bien, nous avons étudié trois scénarios possibles et suivant la tranche d'heure, parfois on est gagnant, parfois

on perd un peu mais bon an mal an on est plutôt gagnant que perdant. Il faut comprendre qu'il y a une harmonisation du système des 20 premières minutes gratuites partout. C'est une nouveauté. Actuellement au petit Chamars, c'est 15 minutes seulement. Là ce sera 20 minutes gratuites sur tous les parkings, donc il y aura uniformité, tous les utilisateurs des parkings sauront qu'ils ont les 20 premières minutes gratuites mais qu'elles ne sont pas reportables, premier cas de figure. Donc tout le monde comprend bien que quelque soit l'endroit où il se gare, c'est lisible pour tout le monde, c'est dans l'esprit PDU, on veut simplifier la vie des gens.

Deuxièmement, ce sont des temps d'une demi-heure comme l'a dit Corinne, et cela répond à une demande des commerçants qui souhaitent qu'il y ait une meilleure adéquation entre temps de stationnement et prix. Donc ça va dans le bon sens ou tout du moins dans le sens souhaité des commerçants du centre-ville, dans la zone à stationnement réglementé.

L'inconnue est de savoir quelle sera l'évolution dans les comportements mais ça personne ne peut le prévoir, ni vous ni nous. Je pense que les gens vont calculer davantage leur stationnement mais je pense aussi que certaines personnes n'auront pas forcément le chrono dans la poche pour regarder s'ils sont à 1 heure 24 ou à 1 heure 32. Mais vous ne pouvez pas dire que le stationnement est plus cher à cause du passage à l'euro, ce n'est pas vrai.

Troisièmement, je voudrais profiter de ce débat pour rappeler que le parking des Remparts Dérasés pendant les travaux continue d'être accessible. Il offre 470 places de stationnement dont 112 places en rotation. On entend et on lit plein de choses qui ne sont pas toujours justes, donc je crois qu'il est souhaitable de le rappeler, il y a un taux de rotation qui est très fort, c'est 4,8 par place aujourd'hui, cela veut dire que le commerce place du Marché et rue Courbet continue d'être possible si on veut se garer tout près.

Je voudrais rappeler aussi, ce sera ma dernière conclusion, que le stationnement est gratuit entre 19 heures et 9 heures le lendemain matin sur Saint-Paul, Cusenier et Petit Chamars ainsi que les dimanches et les jours fériés, ça fait donc 500 places gratuites pour la vie culturelle et de détente au centre-ville avant de faire les quelques mètres à pied qui nous séparent des lieux d'activités à ces heures-là.

**M. LE MAIRE :** Merci Jean-Claude. Il y a eu un très large débat en commission, vous y avez d'ailleurs participé Madame BRANGET et vous étiez même d'accord. A l'occasion nous referons un débat sur l'euro, je pense à la rentrée, et l'instruction que j'ai donnée aux services et qui est appliquée, c'est qu'effectivement ça soit totalement neutre. Je m'engage à ce qu'on ne profite pas du passage à l'euro pour augmenter les tarifs. Alors quelquefois bien sûr, il peut y avoir une légère marge mais dans un sens comme dans l'autre, et ce que vous ont très bien dit Corinne et Jean-Claude ROY, c'est qu'il faut effectivement regarder globalement, ça ne peut pas être au dixième de millième d'euro près nickel chrome. Il faut que ce soit globalement équilibré et là il y a aussi une volonté effectivement de favoriser les transports publics par rapport au stationnement. Et nous répondons aussi, Jean-Claude ROY a insisté là-dessus, à une demande des commerçants en favorisant la rotation et le stationnement de courte durée. C'est une demande récurrente du monde du commerce.

**Mme Nicole WEINMAN :** Vous nous dites, ça peut être un argument effectivement : mais pourquoi vous ne dites rien en commission ? Mais ce n'est pas vrai, vous nous rendez avis favorable en commission, ça veut dire quoi ? J'explique quand même pour le public, ça peut être ambigu, cela veut dire qu'à la majorité, vous êtes quand même plus nombreux que nous, vous rendez donc un avis favorable. Ça ne veut en aucun cas dire qu'on doit en tout cas toujours tout cautionner et nous avons le droit quand nous ne sommes pas présents à l'intérieur d'une commission d'avoir un avis personnel, présents ou pas présents. Je tiens à rappeler quand même aux Adjoints dont je reconnais l'engagement et la motivation,

qu'ils sont payés pour remplir un rôle alors que nous notre temps de présence nous l'est quand même dans un degré bien moindre. Cette semaine par exemple, j'aurai passé 28 heures à la Ville entre les commissions et les présences, je trouve qu'il n'y a quand même pas beaucoup d'Adjoints qui le font (réactions). Quand je quitte mon commerce, je paie quelqu'un pour me remplacer, tout cela pour dire que les remarques sur la présence en commission et les positions unanimes, ça m'énerve parce que je crois qu'on donne chacun de notre temps et ce temps-là est quand même respectable même s'il est moins important en temps que le vôtre.

**M. LE MAIRE** : Les Adjoints font 28 heures à la Mairie des fois en deux jours. Mais on ne va pas lancer un débat sur ce point.

**M. Pascal BONNET** : Le lieu de décision c'est le Conseil Municipal. On travaille en commission, on a déjà débattu lors du mandat précédent sur ces questions-là. La commission donne un avis, le lieu de décision c'est le Conseil Municipal. Il faut rester quand même sur ce principe-là.

**M. LE MAIRE** : Tout le monde le sait, le Conseil Municipal décide».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité, 12 Conseillers ayant voté contre, adopte les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 6 juillet 2001.*